

## Le 5 novembre 1768 – Poivre à Crémont.

*L'Ambulante* qui porte M. Maudave au Fort Dauphin passe se ravitailler à Bourbon

---

Un document des Archives départementales de La Réunion. Cote 12C.

---

---

Au Port Louis l'Isle de France le 5 novembre 1768

La flûte *l'Ambulante*, Monsieur et cher Ordonnateur, passera dans votre rade de St Paul mercredi ou jeudi prochain<sup>1</sup> pour y prendre les effets sur lesquels je vous ai déjà prévenu et dont je joins ici un nouvel état.

Je vous prie d'observer que comme la saison est fort avancée, et que *l'Ambulante* a un chargement considérable à remettre au Fort Dauphin, il est de la plus grande importance d'expédier promptement le bâtiment de la rade de St Paul. Si les effets que je vous prie d'y faire embarquer ne peuvent l'être dans l'espace de 12 heures, il suffira d'y charger le blé et le maïs, et de donner vos ordres pour que la flûte appareille aussitôt et suive sa destination. Tous les animaux demandés seront envoyés une autre fois. Ce serait compromettre le voyage de cette flûte que de la retarder au-delà de 12 heures.

Je préviens M. de Modave qu'il ait à m'adresser les huit Noirs pour payer les huit chevaux que vous lui enverrez. Je vous prie de faire attention que les huit chevaux soient de bon choix et meilleurs que ceux que vous m'avez envoyés ici. Ces animaux sont destinés pour faire souche à Madagascar. J'embarque ici pour le même objet un grand étalon de Perse, le seul qu'il y ait dans l'île, avec une jument de la plus grande espèce.

Je vous enverrai par *l'Ambulante* 50 fusils de Tulle que M. de Bellecombe a demandés pour armer la Troupe Nationale. Ils doivent être vendus 24 livres pièce.

M. de Longrais s'est chargé de vous faire parvenir [*illisible*] nous a été possible de vous donner en papier et en ustensiles de bureau. Nous sommes à cet égard comme à tous autres, dans une misère inconcevable. On s'imagine à Bourbon que nous sommes ici dans l'abondance de toute espèce de marchandises, je puis bien vous assurer qu'il n'y a rien, ni dans les magasins du Roi, ni dans ceux de la Compagnie. Si votre place n'est pas tenable, je puis vous attester que la mienne l'est encore moins. Que veut-on que je fasse ici avec rien ? Dieu seul est Créateur.

Je ne sais comment se font les chargements de grains que vous nous envoyez ici. Sur 99.245 livres de blé que vous nous envoyez par *le Postillon*, il s'est trouvé ici une diminution de 4.834 livres. Cette diminution a occasionné ici de grandes difficultés au contrôle, et le pauvre Vermont était prêt à s'en retourner bien dégoûté, sans emporter son argent que je lui ai néanmoins fait payer à raison de 25 livres par tonneau.

Pour éviter de semblables difficultés, je crois que vous devez stipuler dans le connaissance que, vu la qualité des sacs et la nature des grains attaqués de charançons, vous accordez cinq pour cent de déchet au capitaine du bâtiment ; ce qui se trouvera de plus, se trouvera et sera payé. Mais par là vous éviterez toute difficulté avec M. le Contrôleur.

M. Vermont m'a promis de rapporter un second chargement, je vous prie de faire veiller à la façon de peser les grains. Je suis persuadé que vos poids ne sont pas justes. Il y a longtemps que je vous ai prévenu que nous avons trouvé 2 ¼ pour cent environ de différence en moins dans les poids que la Compagnie nous a remis, comparé à ceux du Roi que nous avons apportés.

Je joins ici un des connaissements du *Postillon* sur lequel vous verrez un[e] espèce de verbal du garde magasin, qui, quoique déplacé[e], me paraît juste.

---

<sup>1</sup> Mercredi 8, jeudi 9 novembre 1768.

Je vous envoie par ce bateau six tortues de terre pour vous et six pour M. de Bellecombe.

Je suis, Mon cher Ordonnateur, avec un vrai attachement, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

\* \* \*